

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 031 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE
Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER
M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

OBJET : **Budget annexe SPANC**
 Approbation Budget Primitif 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les dépenses et les recettes du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M49.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2016 et précise que ce budget n'intègre pas les résultats du Compte Administratif 2015 qui ne sont pas encore connus.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2016 et indique que le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 270 000,00 € et en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 28 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le Budget Primitif 2016.

d'approuver le montant de la redevance d'assainissement non collectif et de fixer cette redevance à 15,00 € par abonné et par an.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avrils 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

10 MAI 2016

ARRIVÉE

2016-031 21/04/2016

Budget Primitif 2016 SPANC